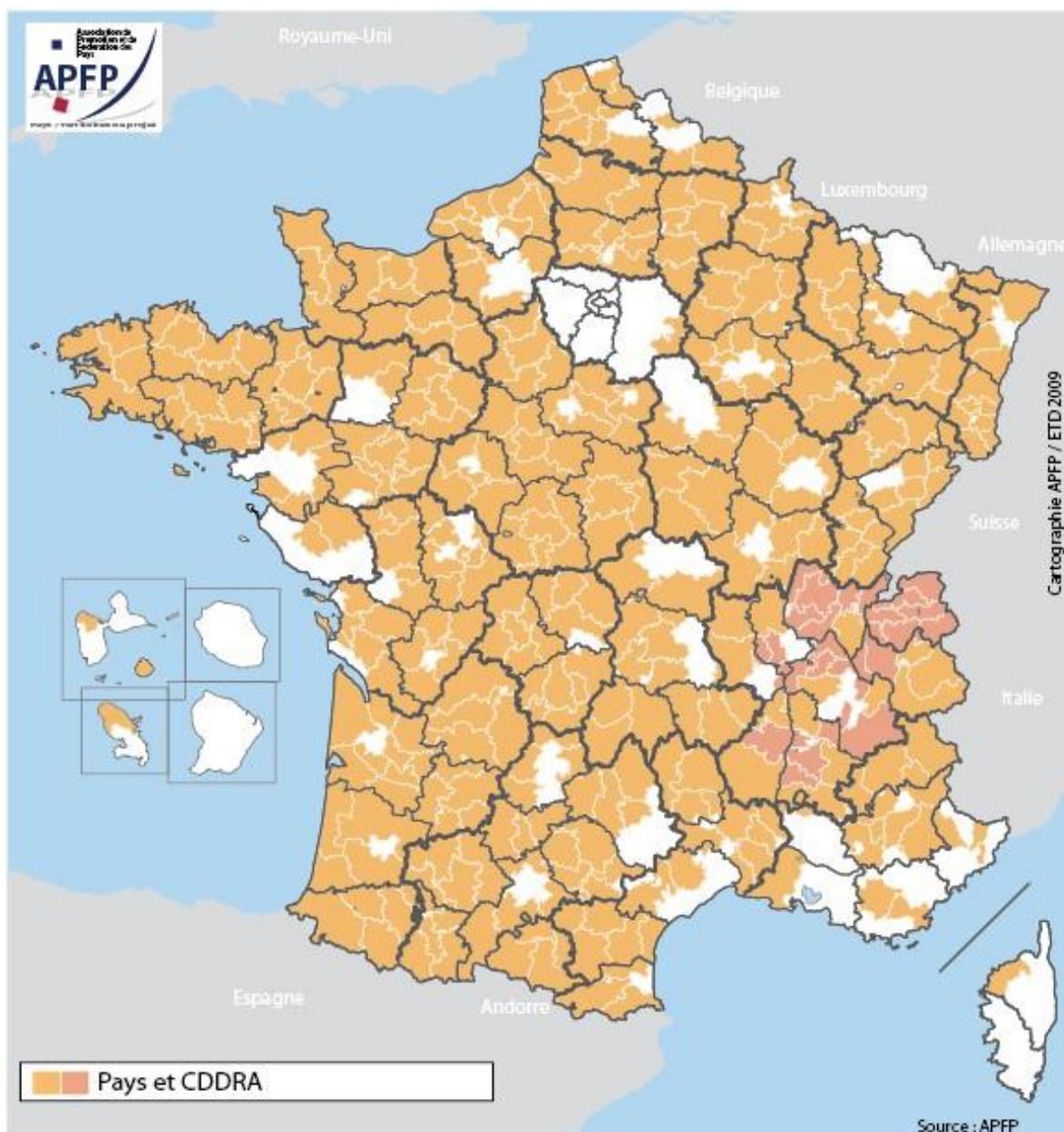


PANORAMA des PAYS 2010

Au 1^{er} janvier 2010, la France comptait 370 Pays et 25 CDDRA (territoires de projets en Rhône Alpes), soit autant que l'année précédente. Sur ces 370 Pays, 355 sont reconnus sur le fondement de la LOADT (Loi du 4 février 1995 modifiée par la Loi du 25 juin 1999, puis la LUH de 2003) par un arrêté préfectoral de reconnaissance, et 15 sont en attente de reconnaissance, soit 9 de moins qu'en 2009, en raison d'une accélération des procédures de reconnaissance. L'état des lieux des Pays a donc peu évolué entre 2009 et 2010.

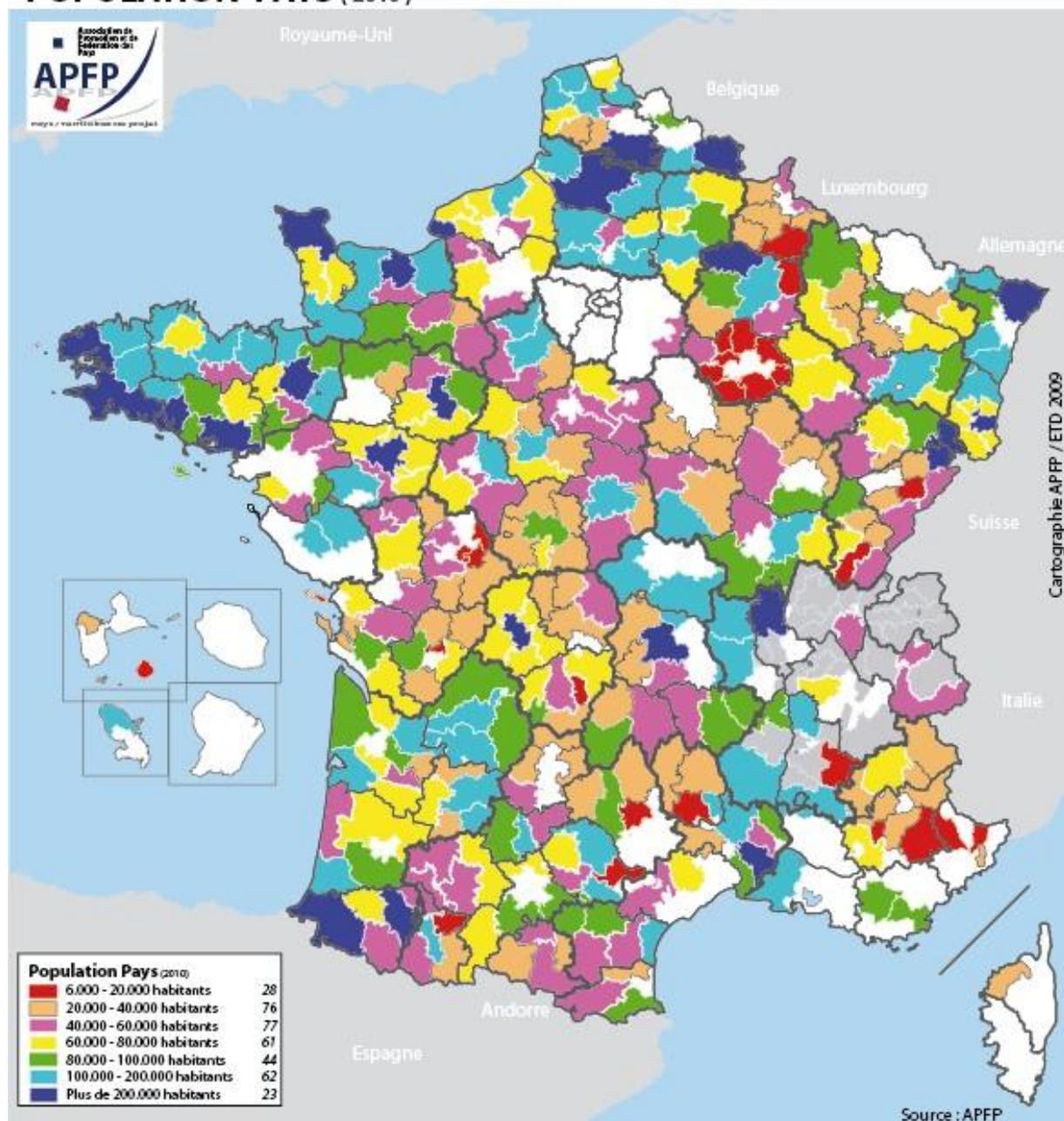
Les Pays couvrent actuellement 80% du territoire français et concernent 47% de la population française. En intégrant les Contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA), dispositif mis en place par cette région, 50% de la population est concernée par les Pays et 84% du territoire français en est couvert.



I. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES PAYS

En ce qui concerne la population, le Pays est en moyenne, un territoire de 77.000 habitants, avec de fortes disparités entre les régions (ratio de 1 à 75) et entre les territoires : 6.300 habitants pour le Pays de la Vésubie en Provence - Alpes - Côte d'Azur, alors que le Pays de Rennes, en Bretagne, avoisine les 450.000 habitants.

POPULATION PAYS (2010)

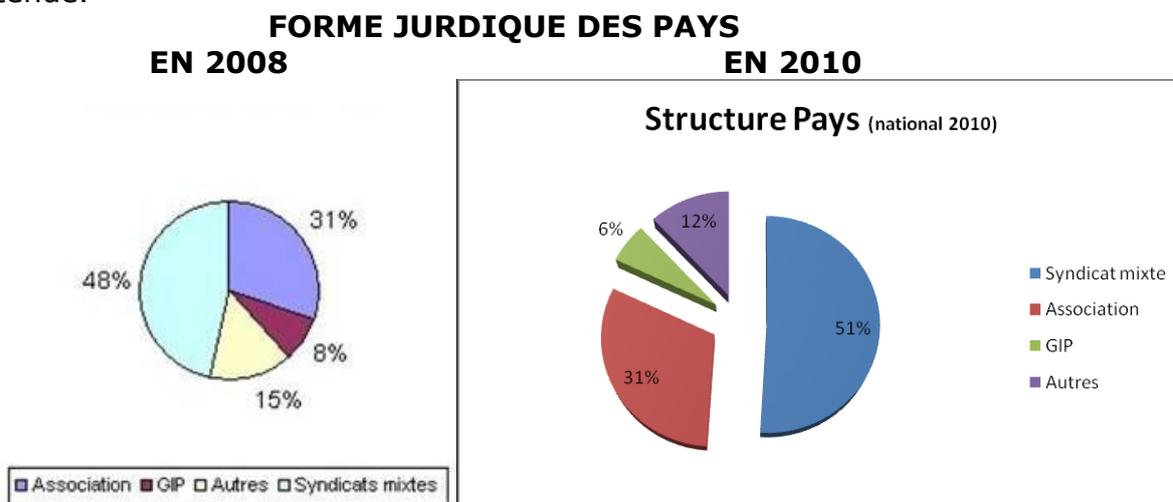


La médiane est, au niveau national, d'environ 61.000 habitants par Pays. Alors que 149 Pays ont moins de 50.000 habitants, dont 71 Pays de moins de 30.000 habitants et 30 de moins de 20.000 habitants, 9 Pays ont plus de 300.000 habitants : Pays de Rennes, du Grand Clermont, du Grand Amiénois, de Caen, de Cornouaille, de Loire Angers, de l'Aire urbaine de Belfort-Delle.

Au niveau national, la superficie moyenne d'un Pays est de 1.183km², et est approximativement identique à la médiane (1.084km²)

II. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DES PAYS

Concernant la structuration juridique des Pays, il est possible de noter en 2010 une nette augmentation de la forme juridique syndicale. Plus précisément, cette évolution s'est parfois opérée en deux temps : une transition de la forme dite "informelle" vers une constitution en association, puis une transformation des structures associatives ou des groupements d'intérêt public pour se structurer en syndicats mixtes (concernant une dizaine de Pays). Au sein de cette forme juridique, le syndicat mixte fermé est largement majoritaire (33% des Pays), alors que le syndicat mixte ouvert (18%) est une forme juridique de plus en plus retenue.



Les raisons qui expliquent cette évolution statutaire ont été identifiées lors d'une enquête menée par l'APFP en 2009, auprès de plus de 100 Pays. Il en ressort clairement que l'objectif des Pays est de mettre en œuvre un SCoT et de développer les actions susceptibles d'être portées par le Pays. La recherche de convergence des démarches d'aménagement du territoire, de planification spatiale et de gouvernance apparaît nettement comme un objectif prioritaire.

Cette même enquête montre également une aspiration des Pays non organisés sous cette forme à se structurer en syndicat mixte (ouvert ou fermé) dans les années à venir (pour 22% des Pays non syndicats).

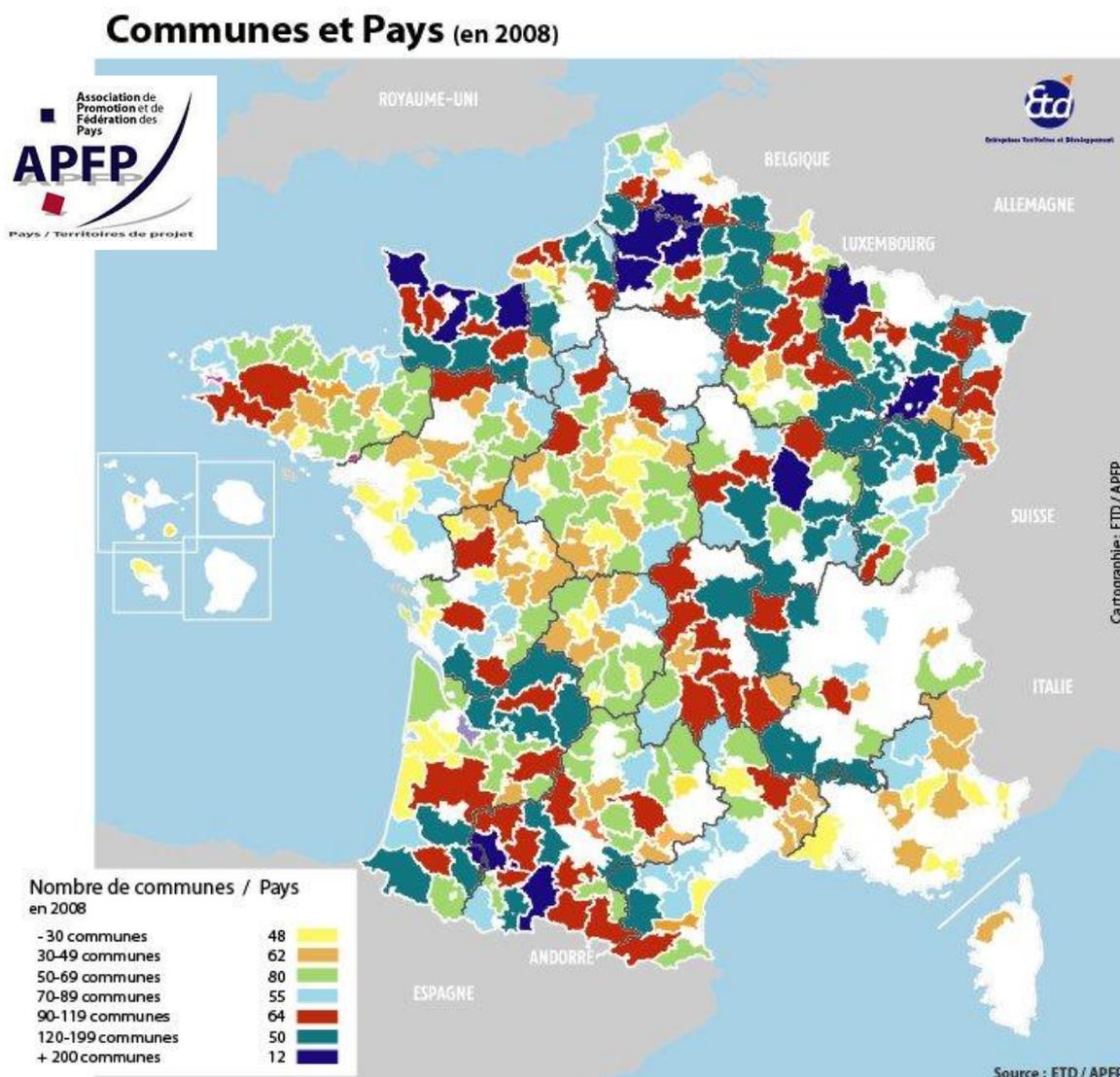
III. PAYS ET TERRITOIRES DE PROJETS

A. Pays, communes et intercommunalités

1. Pays et communes

Les Pays concernent à ce jour 29.982 communes, soit 81,7% des communes françaises. Avec une moyenne nationale de 79,3 communes/Pays, on observe un ratio de 1 à 120, avec 10 communes pour le Pays Vienne et Moulières (en Poitou-Charentes) ou 22 communes dans le Pays d'Othe (Champagne-Ardenne), par exemple, à 380 communes pour le Pays du Grand Amiénois, en Picardie.

A noter également que 12 Pays fédèrent plus de 200 communes : Pays du Cotentin, Pays du Bessin au Virois et Pays d'Auge en région Basse-Normandie, Pays du Grand Beauvaisis, Pays du Grand Amiénois et Pays de Santerre Haute-Somme en région Picardie, Pays de Verdun et Pays d'Epinal, Cœur des Vosges en Lorraine, Pays du Val d'Adour et Pays Comminges Pyrénées en Midi-Pyrénées, Pays de l'Artois, en Nord-Pas-de-Calais et Pays de l'Auxois Morvan en Bourgogne.



2. Pays et intercommunalités

Les Pays regroupent 80,4% des intercommunalités à fiscalité propre (soit 2099), soit 5 Communautés urbaines sur 16 et 85% des Communautés de communes. Leur nombre est également extrêmement variable d'un Pays à l'autre : de 1 à 20. On peut noter que les régions de la diagonale sud-ouest / nord-est, en plus de la Basse Normandie, sont celles qui fédèrent le plus grand nombre d'intercommunalités au sein des Pays.

Avec une moyenne nationale de 5,6 EPCI/Pays, on relève une amplitude importante allant d'un EPCI (dans 28 Pays) à 20 EPCI (Pays de l'Ardèche Méridionale).

B. Pays et autres territoires de projets

1. Pays et Parcs Naturels Régionaux

Au niveau national, les Parcs Naturels Régionaux, couvrent un peu plus de 73.000 kilomètres carrés (environ 9% du territoire) et concernent plus de 3,2 millions d'habitants (soit 5% de français). En comparaison, les Pays et CDDRA couvrent 84% du territoire et concernent 50% de la population, soit près de 33 millions d'habitants.

Sur les 370 Pays, 33 % d'entre eux sont concernés par l'un des 46 Parcs Naturels Régionaux que compte la France au 1er Janvier 2010. Sont considérés comme concernés par un PNR, les Pays et CDDRA dont le périmètre chevauche celui d'un PNR. 11 CDDRA sont concernés par un PNR, dont le PNR du Pilat qui ne se superpose qu'au CDDRA Rhône Pluriel.

En effet, cinq situations existent :

- le Pays dont seulement quelques communes sont intégrées dans le périmètre du PNR (par exemple, le Pays du Plateau de Caux maritime pour le PNR des Boucles de la Seine Normande en Haute-Normandie),
- le Pays, dont une part substantielle du territoire est intégrée dans un PNR, environ la moitié de son périmètre (par exemple, le Pays du Haut-Languedoc et Vignobles et le PNR du Haut-Languedoc),
- le Pays dont seulement quelques communes ne sont pas concernées (par exemple, le Pays du Boulonnais dans le Nord-Pas-de-Calais pour le PNR des Caps et du Paradis d'Opale),
- le Pays est entièrement compris dans un PNR (Pays du Haut-Jura pour le PNR du même nom en Franche-Comté),
- et deux PNR sont entièrement intégrés dans un Pays : le PNR du Queyras au sein du Pays du Grand Briançonnais et le PNR des Pyrénées Catalanes pour le Pays Terres Romanes en Pays Catalan.

Plusieurs précisions sont à apporter. Seulement 11 % des PNR ne sont pas concernés par un Pays (soit 5 PNR, sachant que 3 d'entre eux sont en région Ile-de-France, les 2 autres étant en Guyane et en Loire-Atlantique, pour le PNR de Brière). Sur les 46 PNR, 21 superposent intégralement un territoire Pays, auxquels s'ajoutent 8 PNR dont plus de 90 % de leur périmètre est couvert par un Pays.

Cinq Pays et un CDDRA sont concernés par 2 PNR : le Pays de Sarrebourg en Lorraine avec le PNR de Lorraine et le PNR des Vosges du Nord, le CDDRA Espace Métropole Savoie pour le PNR du Massif des Bauges et le PNR de la Chartreuse, les Pays d'Issoire et du Grand Clermontois sont tous deux concernés par le PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, le Pays d'Arles par le PNR de Camargue et des Alpilles, le Pays de Haute-Provence pour les PNR du Luberon et du Verdon.

2. Pays et LEADER 2007-2013

Sur les 223 candidatures LEADER retenues (242 déposées), 153 GAL ont pour structure porteuse un Pays, soit 69% des GAL. Toutefois, en y ajoutant les Pays portés par l'un de ses EPCI, les structures associatives porteuses du GAL, créées à cet effet par au moins deux Pays et les CDDRA, 79% des GAL sont portés par des Pays.

Les GAL portés par les Pays sont essentiellement situés à l'Ouest, sur l'arc atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine), l'ouest de la région Centre, l'Auvergne, la Basse-Normandie et la Lorraine.

Pour les Régions Alsace, Basse-Normandie et Haute-Normandie, la totalité des GAL sont portés par des Pays. Pour les régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Provence Alpes - Côte d'Azur et Poitou-Charentes, plus de 80% des GAL sont également portés par un Pays. A noter que peu de Pays ont été retenus en Limousin (4/8), Corse (1), Haute-Normandie (2), ou encore en Alsace, Franche-Comté, Champagne-Ardenne ou Nord-Pas de Calais (2) et Picardie (4), voire aucun en région parisienne (cas particulier avec 1 seul Pays).



Cette observation a plusieurs explications : soit les Pays n'ont pas pu candidater au programme LEADER du fait du caractère urbain de leur territoire (Haute-Normandie, par exemple), soit l'appel à projet régional Leader a retenu d'autres structures, soit tout simplement peu de Pays ont candidaté au programme.

Il est également intéressant de constater que de nombreux GAL reviennent à une association de Pays dans les régions Centre (4), Limousin (3), Midi-Pyrénées (5, dont l'un avec 4 Pays) et Languedoc-Roussillon (3).

Conformément aux instructions de la DATAR et du MAAP, la nouvelle génération LEADER a confirmé le ciblage de LEADER sur les territoires organisés :

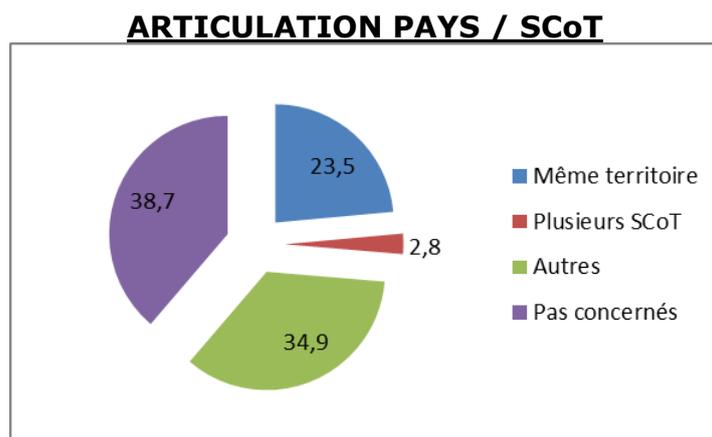
- d'une part, 84% des GAL 2007-2013 (soit 188) sur les 223, correspondent à un Pays ou un regroupement de Pays.
- d'autre part, en termes de structures porteuses, alors que dans la précédente génération 51% de GAL avaient des périmètres identiques à ceux des Pays et une structure porteuse mutualisée avec celle du Pays, désormais 69% des GAL ont retenu cette forme d'organisation.

3. Pays et SCoT, Schémas de cohérence territoriale

En 2010, plus de la moitié des Pays sont concernés par un SCoT (61,3%). Il est intéressant de noter que l'ensemble des Pays Alsaciens sont concernés par un SCoT et plus de 80% dans les régions Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

Un quart des Pays sont concernés par un SCoT (23,5%) ou plusieurs SCoT (2,8%) couvrant l'ensemble de leur territoire, soit 104 Pays. Ces derniers, pour près de 70%, sont des syndicats mixtes. En somme, au 1^{er} janvier 2010, 22% des Pays portent un SCoT. Une récente étude de l'APFP fait apparaître que plus de 20% des Pays devraient engager en 2010 un diagnostic dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT.

Toutefois près de 40% des Pays ne sont concernés en 2010 par aucune démarche SCoT. Ces Pays sont essentiellement situés dans les régions Franche-Comté, Centre, Bourgogne et Midi-Pyrénées et dans une moindre mesure en Provence - Alpes - Côte d'Azur et Poitou-Charentes.



IV. MISSIONS DES PAYS en 2010

Interrogés sur leurs programmes d'actions 2010, les Pays sont porteurs, à nouveau pour l'année, de nombreux projets, pour l'aménagement et le développement du territoire :

- Les **services à la population** sont au cœur des actions des Pays. Ils sont pris en compte par plus de **82%** des Pays. Couvrant un vaste champ d'action, les

territoires engagé dans ce cadre pour 24% d'entre eux des actions spécifiquement services, notamment par la réalisation d'un schéma de services à la population. Dans plus de 10% des territoires, la thématique culture sera traitée en 2010, notamment avec l'élaboration d'un schéma culturel. Les axes plus spécifiques "Santé" et "Accueil et maintien de population" sont considérés par 13% des Pays (hors programme Leader) comme prioritaires.

- Les Pays confirment également leur implication pour le soutien au développement durable. En effet, plus de **78%** des Pays conduisent en 2010 des actions en faveur du **développement durable** : 22% d'entre eux sont engagés dans un plan climat énergie territorial (PCET), la moitié des Pays envisage son lancement, 6% réalisent un Agenda 21 et autant une Charte forestière. Pour d'autres encore, la réflexion porte également sur les Trames vertes / Trames bleues, la biodiversité, un schéma éolien, l'éco-construction, ou encore l'agriculture durable.

- **47%** des Pays envisagent des actions en direction du **développement économique**, et plus précisément mettent en œuvre les outils : ORAC, FISAC, PER ou la création d'une Agence de développement économique.

- **32,3%** des Pays sont investis dans le **développement touristique**, par le biais d'un "Pays touristique" ou "Pays d'Art et d'Histoire", ou encore avec le développement du e-Tourisme.

- **21%** des Pays engageront un diagnostic dans le cadre de l'élaboration d'un **SCoT**.

- La **thématique mobilité/transports**, intimement liée à celle du SCoT, est traitée spécifiquement par **11%** des territoires, notamment sur la question des transports doux ou multimodaux, et les "Vélo-routes".

- Deux nouvelles thématiques sont également constatées, alors qu'elles étaient peu présentes en 2009 : les **TIC**, pour **12%** des territoires, particulièrement dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement numérique et l'**habitat/logement** pour **13%** des Pays.

- Le **programme Leader** est également au centre des actions Pays en 2010, dans la mesure où 69% des GAL sont portés au niveau national par des Pays.

V. GOUVERNANCE DES PAYS

En matière de présidence de Pays, début 2010, nous pouvons noter une implication des grands élus et parlementaires. En effet, le Pays est présidé dans plus de 90% des cas par un Président Maire, 47 Pays ont pour Président un Député, 16 un Sénateur, 74 sont Présidents ou Vice-présidents de Conseil général et 13 de Conseil régional. Et seul un tiers des Pays ont un Président sans autre fonction que celle de maire.

Concernant les instances participatives que sont les Conseils de développement, on note le maintien du nombre de Conseils de développement actifs. En effet, en 2010, 85% des Pays en sont dotés. Leurs activités sont variables, pouvant aller de la simple consultation à l'avis conforme nécessaire pour les actions que le Pays souhaite mener.

Enfin, en 2010, l'ingénierie s'est maintenue par rapport à l'an passé. En effet, bien que très variable d'une région à l'autre, le nombre de collaborateurs est en moyenne de 5,62 ETP par Pays (5,64 l'an passé). Les régions de l'arc atlantique bénéficient d'une ingénierie plus étoffée que les régions du Centre et de l'Est.